

ces programmes—je songe en particulier à la construction navale et à l'industrie de la chaussure—si l'on a prévu le chiffre approximatif de demandes pour chaque province. Pour ma part, je n'ai rien vu à ce sujet.

Le président: Savez-vous quelle proportion des 60 millions de dollars et des 23 millions de dollars, ce qui fait en tout 83 millions de dollars, sera allouée à la province de Québec?

M. Osbaldeston: En ce qui concerne les 60 millions, nous avons promis d'en fournir la ventilation. Je veillerai à ce que ce renseignement vous soit communiqué. Quant aux 23 millions, nous sommes encore en train de mettre au point le programme définitif, de concert avec le ministère. Ce renseignement aussi pourra vous être fourni dès que le programme en question aura été arrêté. Comprenez bien ceci. Nous recueillons d'abord auprès des ministères une liste assez longue de projets; ensuite, comme l'a déjà souligné le ministre lors de la dernière séance, nous évaluons ces divers projets en fonction de certains critères, dont entre autres, le nombre d'emplois qu'ils créeront, qui profitera de ceux-ci, etc. Nous élaborons ainsi une liste définitive des projets retenus et le ministère reçoit l'autorisation d'aller de l'avant. Ceci explique que nous n'ayons pas le renseignement en question; aussitôt que nous aurons les listes définitives, nous vous le communiquerons. Je crois pouvoir vous dire tout de suite sans crainte de me tromper que la part du Québec sera sans doute de l'ordre de 45 p. 100, c'est-à-dire un pourcentage qui se rapproche de celui utilisé dans le cas du crédit de 150 millions.

Ceci, soit dit en passant, concerne le crédit de 60 millions; je pense que c'est un pourcentage de cet ordre que les chiffres indiqueront. Quant aux 23 millions, je préfère attendre de voir la ventilation définitive faite par le ministère avant de me prononcer. J'ai tout lieu de croire qu'il s'agira d'un pourcentage beaucoup plus élevé.

Le président: Plus élevé que 45 p. 100?

M. Osbaldeston: Oui.

Le sénateur Grosart: Je voudrais poser une question d'ordre général, monsieur le président. Le témoin s'attend-il à ce que l'on présente encore d'autres rallonges budgétaires cette année?

M. Osbaldeston: Je suis nouveau ici, monsieur, mais je sais qu'à la fin de chaque année il est nécessaire de déposer une nouvelle rallonge budgétaire, ne serait-ce que pour régulariser les comptes, en faisant passer certains crédits d'un poste à un autre, par exemple, etc.

Le sénateur Grosart: Si je pose cette question, c'est parce que la rallonge budgétaire (B) porte à 661.1 millions de dollars le total de toutes les rallonges budgétaires pour cette année; le chiffre le plus élevé qui ait jamais été atteint depuis 1960 s'il faut en croire le tableau I «Total des prévisions budgétaires» à la page xii du projet de budget principal. Le chiffre le plus élevé atteint pendant cette période est celui de 282 millions qui est celui de l'année 1962. Le Comité espérait que l'on prendrait l'habitude de recourir le moins possible à des rallonges budgétaires or on nous dit que nous avons atteint le chiffre le plus élevé pour la période en question. Par ailleurs, l'ensemble de nos prévisions budgétaires pour l'année s'élève à ce jour à 14.4134 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 1.5 milliards par rapport à l'année dernière. Il s'agit ici aussi de l'augmentation la plus importante jamais enregistrée

d'une année à l'autre depuis 1960-1961; de plus, on a enregistré en 1969-70 une augmentation de 1.196 milliards de dollars par rapport à l'année précédente. Les dépenses totales du gouvernement ont donc doublé en six ans depuis 1964-1965. Au cours de cet exercice, le total de toutes les dépenses, budget principal et budgets complémentaires, s'élevait à 7170.3 millions de dollars. Nous pourrions peut-être aborder ce sujet dans notre rapport compte tenu des déclarations du Conseil économique et de certains autres pour qui le haut niveau des dépenses du gouvernement contribue à notre autre problème, celui de l'inflation. Les dépenses du gouvernement ont monté en flèche cette année. Ce que je dis là ne doit pas être interprété comme une critique.

Le président: Permettez-moi de faire une petite remarque au sujet des rallonges budgétaires. Une des raisons de l'augmentation du montant des deux rallonges en question est que le gouvernement s'est vu obligé de changer de politique pour remédier au chômage.

Le sénateur Grosart: Il y a toujours des raisons, monsieur le président. Nous n'avons jamais vu une augmentation, petite ou grande, sans qu'une raison soit invoquée. Loin de moi l'idée de faire de la politique en ce moment, je me contente de mettre un fait sous les yeux du Comité, en l'occurrence, le Comité national des finances, et je pense qu'il faudrait tenir compte de ce fait. Ce n'est absolument pas dans un esprit de dénigrement que je dis cela.

M. Osbaldeston: Monsieur le président, je voudrais dire un mot au sujet des chiffres que le sénateur a cités. Ces chiffres sont exacts, bien sûr, mais il y a eu cette année un changement qui a pour effet de nécessiter un léger réajustement. En effet, la rallonge budgétaire (A) indique un crédit statutaire de 200 millions de dollars qui n'était pas indiqué les années précédentes. Nous avons mis à jour le montant prévu pour ce crédit statutaire, ce que nous n'avions pas fait les années précédentes.

Le sénateur Grosart: Je suis enchanté que vous ayez attiré mon attention sur ce point, autrement je l'aurais oublié. Il faut retrancher 200 millions de dollars, ce qui nous donne approximativement 400 millions de dollars, un chiffre encore beaucoup plus élevé que pour n'importe quel exercice depuis 1964.

M. Osbaldeston: En 1966-1967, sénateur, le montant global des prévisions budgétaires supplémentaires s'élevait à 607 millions de dollars et l'ensemble de toutes les prévisions budgétaires à 2,367 millions. Le montant global était donc de 607 millions. En 1965-1966, ce montant était de 426 millions.

Le sénateur Grosart: Excusez-moi, ce sont les chiffres finals relatifs aux budgets supplémentaires que je citais et non le total pour toute l'année. Je retire ce que j'ai dit. Il en est de même de ma comparaison au sujet du tableau 1.

Le président: A-t-on d'autres questions à poser?

Honorables sénateurs, nous allons maintenant faire rapport au Sénat du budget supplémentaire (B). Le rapport relatif au budget supplémentaire (A) a été déposé et nous nous en occuperons cet après-midi. Êtes-vous d'accord pour laisser le rapport relatif au budget supplémentaire (B) entre les mains de votre président et du Comité directeur?